

Prise de position

17.063 – Message du Conseil fédéral relatif à l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) ».

1. Enjeux

L'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » a pour objectif que les zones à bâtir cessent d'augmenter en Suisse. De nouvelles zones à bâtir ne devraient pouvoir être délimitées que si une surface aussi grande et présentant une qualité de sol équivalente était simultanément déclassée. Le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales de recommander au peuple et aux cantons le rejet de cette initiative populaire dès lors que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) actuelle freine déjà suffisamment le mitage du territoire.

Le Conseil des Etats soutient le message du Conseil fédéral.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse soutiennent le message du Conseil fédéral, rejettent l'initiative populaire et recommandent de suivre la position du Conseil des Etats.

3. Motifs

La LAT actuelle prévoit déjà que les zones à bâtir ne doivent pas excéder les besoins prévisibles pour les quinze prochaines années, ce qui conduit à un grand nombre de déclassement de parcelles à bâtir considérées comme surdimensionnées. En outre, de nouveaux terrains ne peuvent être classés en zone à bâtir que moyennant le respect de strictes conditions comme par exemple, ils doivent être propres à la construction, les terres cultivables ne doivent pas être morcelées, et toutes les possibilités de zones à bâtir réservées doivent avoir été épuisées, etc.

L'initiative populaire veut mettre un terme à l'extension des zones à bâtir en gelant leur surface totale sans limite de temps. La création de nouvelles zones à bâtir ne serait admise que si une surface d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole comparable était déclassée de la zone à bâtir. En outre, la Confédération, les cantons et les communes devraient veiller à créer un environnement favorable à des formes d'habitat et de travail durables et œuvrer à un développement urbain de qualité à l'intérieur du milieu bâti.

A juste titre, le Conseil fédéral est d'avis que la LAT actuelle prend déjà en compte l'enjeu du développement durable de l'urbanisation. Cette initiative tient trop peu compte de l'évolution démographique et du développement économique, ainsi que de la diversité des contextes cantonaux et régionaux. En effet, certaines régions pourraient être exposées au risque de rareté du terrain à bâtir et aux conséquences négatives y relatives (hausse des prix de l'immobilier résidentiel, industriel, artisanal, etc.). En outre, il deviendrait difficile de mettre à disposition des terrains bien situés pour des entreprises souhaitant s'installer en Suisse. Enfin, le mitage risquerait, dans certaines régions, d'être accentué plutôt que stoppé si l'activité de construction se déplaçait vers des zones à bâtir inadéquates sous l'effet du gel du classement en zone à bâtir.

Par conséquent, la FRI et l'USPI Suisse soutiennent le message du Conseil fédéral et rejettent cette initiative populaire qui va trop loin, rate sa cible et qui ne tient pas compte de l'évolution démographique et du développement économique.

Lausanne, le 28 mai 2018/-FD/pa

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Frédéric Dovat, secrétaire général de l'USPI Suisse, 058 796 33 71

Thomas Schaumberg, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI Suisse, 058 796 99 59

(Antenne fédérale FRI/USPI, Kapellenstrasse 14, Case postale, 3001 Berne)